



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°BFC-2024-143

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2024

# Sommaire

## **DRAAF Bourgogne Franche-Comté /**

BFC-2024-09-16-00004 - Arrêté n° 24-253 BAG portant désignation des membres du conseil de bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (BBSJ) (3 pages)

Page 3

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-09-16-00004

Arrêté n° 24-253 BAG portant désignation des  
membres du conseil de bassin viticole  
Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (BBSJ)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de  
l'alimentation, de  
l'agriculture  
et de la forêt**

Arrêté N° 24-253 BAG portant désignation des membres du conseil de bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (BBSJ)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le règlement (CE) n°1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1307/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil (intégrant le règlement (CE) 479/2008) ;

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles D.665-16 à D.665-17-2 ;

**VU** les articles R. 133-4 à R. 133-14 du code des relations entre le public et l'administration relatifs aux règles de fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 portant composition du conseil de bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, modifié par l'arrêté préfectoral du 20 juin 2023 ;

**VU** le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

## **ARRÊTE**

### **Article 1er :**

Le conseil de bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura se compose comme suit :

1. Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, président du conseil de bassin
2. Vingt-deux membres représentant la profession viticole disposant d'une voix délibérative :
  - a) Au titre des organisations interprofessionnelles
    - représentant le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne
      - Laurent DELAUNAY, président
      - Aurélie CHEVEAU
      - 1. François LABET
      - Albéric BICHOT
      - Bruno VERRET

DRAAF Bourgogne-Franche-Comté  
4bis rue Hoche - 21078 DIJON cedex  
tél : 03 39 59 40 00 mail : draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

- représentant InterBeaujolais
    - Jean-Marc LAFONT, président
    - David RATIGNIER
    - Sébastien KARGUL
  - représentant le Comité Interprofessionnel des Vins du Jura
    - Valérie CLOSSET
    - Franck VICHET
  - représentant le Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie
    - Guillaume QUENARD
  - représentant l'ANIVIN de France
    - Marine DESCOMBE
- b) Au titre des personnalités désignées de la filière
- David CACHAT, représentant les Vignerons Indépendants
  - Bénédicte BONNET, représentant les Fédérations des Caves Coopératives
  - Bruno MALLET, représentant la Fédération des Négociants Éleveurs de Grande Bourgogne
  - Thiébault HUBER, représentant la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne
  - Jérôme CORSIN, représentant les ODG du Beaujolais
  - Sophie JOIGNEAUX, représentant les Indications Géographiques Protégées
  - Jean-Noël BLARD, représentant la Coordination Rurale
  - Steve GORMALLY, représentant la Confédération Paysanne
  - Jean-Baptiste THIBAUT, représentant la FRSEA et des Jeunes Agriculteurs
- c) au titre du comité régional de l'INAO
- Monsieur Damien GACHOT, président
3. Personnes publiques avec voix délibérative
- la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
  - la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
  - le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
  - la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
  - le président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
  - le président de la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
  - le président de la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
  - le directeur de FranceAgriMer ou son représentant
  - le directeur de l'institut national de l'origine et de la qualité ou son représentant
  - le directeur régional des douanes et des droits indirects de Dijon ou son représentant
  - le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
4. Personnes désignées en raison de leur compétence particulière, disposant d'une voix consultative
- Jean-Yves BIZOT, représentant le pôle Bourgogne vigne et vin
  - Bertrand CHATELET, représentant l'institut français de la vigne et du vin
  - Jérôme PRINCE, président du syndicat des courtiers en vins et spiritueux de Grande Bourgogne

- Paul ESPITALIE, représentant l'union des producteurs et élaborateurs de crémant de Bourgogne
- Fabrice MELET, représentant la société de viticulture du Jura
- François GUILLAUME, représentant les pépiniéristes viticoles
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- Le directeur régional des douanes et des droits indirects de Lyon ou son représentant

**Article 2 :**

Sont abrogés l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 portant composition du conseil de bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura ainsi que les arrêtés modificatifs.

**Article 3 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 16 SEP. 2024

LE PREFET

Franck ROBINE